

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX Enquête publique sur la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Ferney-Voltaire

Par arrêté en date du 30/12/2019, le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°6 du PLU de Ferney-Voltaire. À cet effet, le président du tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Ange SARTORI en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de **25 jours, du vendredi 17 janvier 2020 à partir de 09h00 au lundi 10 février 2020 inclus jusqu'à 18h00**, à la mairie de Ferney-Voltaire et au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex aux jours et heures habituels d'ouverture. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant la notice de présentation ainsi que les éléments du PLU modifiés au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex : 135, rue de Genève – 01170 Gex ainsi qu'en mairie de Ferney-Voltaire : Avenue Voltaire - 01210 Ferney-Voltaire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur sera présent et se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations, lors de permanences qui se tiendront aux dates suivantes :

- **Mairie de Ferney-Voltaire le lundi 20 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,**
- **Mairie de Ferney-Voltaire le mercredi 29 janvier 2020 de 15h00 à 18h00,**
- **Communauté d'agglomération du Pays de Gex le lundi 10 février 2020 de 15h00 à 18h00.**

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ainsi qu'en mairie de Ferney-Voltaire. Il pourra également les adresser par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification6ferneyvoltaire@paysdegexagglo.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de Ferney-Voltaire et au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et peut être consulté, ainsi que le dossier de modification n°6 du PLU de Ferney-Voltaire soumis à enquête publique, sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (www.paysdegexagglo.fr).

La modification n°6 du PLU de Ferney-Voltaire n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification n°6 du PLU de Ferney-Voltaire sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Ferney-Voltaire, à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et au Tribunal Administratif de Lyon pour être, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président,